

## CERTIFICAT DE CONFORMITE RELATIF AUX EQUIPEMENTS DE TRAVAIL D'OCCASION

**Le responsable de la location soussigné :**

LOXAM SAS

256 RUE NICOLAS COATANLEM 56855 CAUDAN

**déclare que l'équipement de travail d'occasion désigné ci-après :**

**Code Info :** 128696

**Désignation :** NACELLE ELECTRIQUE=<12M

**Type :** 120AETJ-C 2

**Marque :** MANITOU

**Numéro série :** 930744

**Date d'entrée :** 08/10/2013

**est conforme aux dispositions techniques précisées ci-après qui lui sont applicables :**

1) Pour les machines :

Pour les matériels dont la date de construction est postérieure au 01/01/2010 :

- Annexe I figurant à la fin du titre Ier du livre III de la quatrième partie du code du travail, introduite par l'article R 4312-1 de ce code

Pour les matériels dont la date de construction est antérieure au 01/01/2010 :

- Annexe I, issue de la transposition de la directive 98/37/CE modifiée

2) Pour les équipements sous pression :

Pour les matériels dont la date de construction est comprise entre le 14 décembre 1989 et le 28 mai 2002 :

- La directive européenne 87/404/CE

Pour les matériels dont la date de construction est comprise entre le 29 mai 2002 et le 27 octobre 2009 :

- La directive européenne 87/404/CE

- La DESP (Directive européenne « Equipements sous pression ») 97/23/CE

Pour les matériels dont la date de construction est comprise entre le 28 octobre 2009 et le 16 juillet 2014 :

- La directive européenne 2009/105

- La DESP (Directive européenne « Equipements sous pression ») 97/23/CE

Pour les matériels dont la date de construction est comprise entre le 17 juillet 2014 et le 19 avril 2016 :

- La directive européenne 2009/105

- La DESP (Directive européenne « Equipements sous pression ») 2014/68/UE

Pour les matériels dont la date de construction est postérieure au 20 avril 2016 :

- La directive européenne 2014/29

- La DESP (Directive européenne « Equipements sous pression ») 2014/68/UE

3) Pour les échafaudages :

-Le décret 2004-924 du 1er septembre 2004

Fait a Puteaux, le 18/09/2013

Thierry Lahuppe

Directeur Matériel

